

Procès-verbal du Conseil d'école du mardi 03 novembre 2020

Membres présents :

- M. DETRAIT, Adjoint municipal aux affaires scolaires
- Mme MICOUT, Directrice « Service enfance-jeunesse »
- Mme GIERSEWSKI, Responsable du Pôle « Vie scolaire »

- Mme RIGAUD, Mme GARNIER-NOBLET, Mme BOUST, Mme FOUQUÉ, Mme LEBEAUPIN
Représentants des parents d'élèves

- Mme COUPA, Mme DELANOË, Mme LE RAVALLEC, Mme PERRIGAULT, Mme SINAUD, Enseignantes

Membres excusés :

- Mme MURET-BAUDOIN, Maire
- M. VINÇOT, Inspecteur de l'Education nationale
- Mme GARDANS, Mr HOYET, Mme LENDORMY, Mme MARTINEZ, Mme MONNIER BULUR, Parents d'élèves
- Mme MACÉ, Enseignante

Le secrétaire de séance : Mme SINAUD

Le président de séance : Mme DELANOË

➤ **Présentation des membres du nouveau conseil d'école**

- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants de la commune
- L'équipe pédagogique
- Désignation d'un secrétaire de séance

➤ **Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves**

Le vote par correspondance a été une nouvelle fois plébiscité. Le taux de participation est d'un peu plus de 50%, similaire au taux des années précédentes.

Participation	
Nombre d'inscrits	241
Nombre de votants	130
Nombre de votes blancs ou nuls	6
Nombre de suffrages exprimés	124
Taux de participation	53,94%

10 parents ont été élus : 5 titulaires et 5 suppléants. Les résultats sont affichés dans les halls de l'école.

Dans le cadre du plan de simplification engagé par le ministère de L'Education nationale, il est désormais possible d'organiser les votes pour les futures élections des représentants des parents d'élèves exclusivement par correspondance. Mme Delanoë soumet cette modalité de fonctionnement au vote. Le vote uniquement par correspondance a été adopté à l'unanimité.

➤ **Conseil d'école : composition et attributions**

Présentation du règlement du conseil d'école - Annexe 1

➤ **Bilan de rentrée & perspectives**

✳ **Effectifs :**

	TPS	PS	MS	GS	Total
Année 2020-2021	11	32	45	44	132

✳ **Organisation : Répartition : 5 classes**

	Enseignantes	Répartition		Total
Toute Petite / Petite section	Mme Delanoë Mme Macé	TPS (11)	PS (18)	29
Petite / Moyenne section	Mme Sinaud	PS (14)	MS (12)	26
Moyenne/ Grande Section	Mme Coupa	MS (9)	GS (15)	24
	Mme Perrigault	MS (11)	GS (15)	26
	Mme Le Ravallec	MS (13)	GS (14)	27

La rentrée s'est bien déroulée. Les élèves semblent habitués à voir les adultes masqués.

✳ **Personnels :**

ATSEM :

- TPS/PS - Mme Delanoë & Mme Macé : M. David MATIGNON
- TPS/PS - Mme Sinaud : Mme Albane CREPEL

- **Emploi du temps des ATSEMs des classes de MS/GS de Mme Coupa, Mme Perrigault & de Mme Le Ravallec**

	Classe de Mme Coupa	Classe de Mme Sylvie Perrigault	Classe de Mme Muriel Le Ravallec
Matin	Lundi : GUÉMÉNÉ Danielle Mardi : / Jeudi : CLÉZIO Claudine Vendredi : GUÉMÉNÉ Danielle	Lundi : / Mardi : Stéphanie Bellier-Maignan Jeudi : Stéphanie Bellier-Maignan Vendredi : Stéphanie Bellier-Maignan	Lundi : Stéphanie Bellier-Maignan Mardi : GUÉMÉNÉ Danielle Jeudi : GUÉMÉNÉ Danielle Vendredi : /
Après-midi	GUÉMÉNÉ Danielle	BELIER-MAIGNAN Stéphanie	CLÉZIO Claudine

Personnel périscolaire

<u>Cantine</u>	<u>Garderie</u>
Référente : N. PASQUER 1 ^{er} service : 1 binôme d'ATSEM 2 ^{ème} service : 1 ATSEM + deux agents	Matin : 2 ATSEM Soir : 2 ATSEM + 3 agents Lundi/Mardi/Jeudi 2 agents Vendredi

Personnels d'entretien :

3 personnes interviennent les lundis, jeudis et vendredis (avec un roulement) et le mercredi matin.

Responsable Pôle Vie Scolaire : Mme H. Gierszewski

*** Protocole sanitaire**

Sur temps scolaire

Sur le temps scolaire, afin de respecter au mieux le nouveau protocole sanitaire (mis en place à partir du 09/11/2020), les élèves des différentes classes ne sont plus brassés.

La cour de récréation a donc été séparée en deux pour permettre à deux groupes classe de sortir simultanément.

Horaire des récréations :

Matin

10h00-10h30		Classe de Sylvie Perrigault
10h30-11h00	Classe de Noémie Macé & de Céline Delanoë	Classe de Claudie Coupa
11h00-11h30	Classe de Catherine Sinaud	Classe de Muriel Le Ravallec

Après-midi

15h15-15h35		Classe de Muriel Le Ravallec
15h35-15h55	Classe de Sylvie Perrigault	Classe de Claudie Coupa
15h55-16h15	Classe de Catherine Sinaud	Classe de Noémie Macé & de Céline Delanoë

Avant le renforcement du protocole sanitaire, les enfants avaient accès aux vélos deux fois par semaine. Désormais, il ne sera plus possible de les sortir.

Les élèves ont accès à leur gourde avant et après la récréation. Mme Le Ravallec précise que les gourdes doivent être nettoyées et remplies chaque soir.

Lors des temps de sieste (TPS/PS) et temps de repos (MS), chaque groupe classe entre par une porte différente. Dans une même salle, chaque groupe est séparé d'au minimum d'un mètre.

Le lavage des mains est réalisé :

- à l'arrivée dans l'école,
- avant chaque repas ;
- avant et après la récréation;
- après être allé aux toilettes.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure approximativement 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels est également renforcé.

Arrivée à l'école (8h25/8h35 & 13h40/13h50) :

-Pour les élèves des classes de Mme Delanoë et de Mme Sinaud – Les parents continueront de rentrer par le portail gris et de déposer leur enfant à la porte extérieure de leur salle de classe.

-Pour les élèves de MOYENNE SECTION et de GRANDE SECTION (Classe de Mme Coupa, Mme Le Ravallec, Mme Perrigault), les enfants seront déposés au portail vert et suivront le trajet de la couleur attribuée à leur classe.

Les tracés doivent être refaits par les services techniques prochainement.

En revanche en ce qui concerne la sortie (11h50 & 16h35):

- Les élèves des classes de **Mme Delanoë** et de **Mme Sinaud** vous seront remis individuellement à la porte extérieure de leur classe.

- Les élèves de MOYENNE SECTION et de GRANDE SECTION de **Mme Coupa** et de **Mme Le Ravallec** seront repris individuellement aux portes habituelles.

- Les élèves de MOYENNE SECTION et de GRANDE SECTION de **Mme Perrigault** seront repris à la porte du hall principal de l'école.

Les enfants ne déjeunant pas à la cantine ne pourront être accueillis **qu'à partir de 13h40**. Deux personnels municipaux seront présents au niveau des deux portails.

Mme Delanoë sollicite la mairie pour la mise en place du temps d'Atsem manquant. Cette présence est indispensable au vu du nouveau protocole. M.Detroit indique que ce temps supplémentaire est accordé mais qu'il l'est toujours à titre exceptionnel, tout comme la situation. Mme Micout précise qu'il sera effectif dès le vendredi 6 novembre ou au plus tard le lundi 9 novembre.

Sur temps périscolaire

Mme Gierszewski indique qu'un animateur est présent pour chaque classe afin de limiter le brassage. Si les enfants sont dans la même pièce, chaque groupe est séparé physiquement. En garderie, les parents ne vont plus pouvoir rentrer dans l'école. Il est important qu'ils se mettent bien devant la caméra du visiophone. Un personnel viendra chercher ou ramener leur enfant.

✱ Carnet de suivi

Le carnet de suivi sera remis

- 1 fois à la fin de l'année scolaire pour les élèves de PS
- 2 fois durant l'année scolaire pour les élèves de MS/GS.

✱ Communication parents/enseignants

Des informations sont transmises via l'email des parents (sauf les courriers qui font l'objet d'une réponse écrite qui sont remis par le biais de la pochette de liaison).

Les représentants des parents d'élèves expliquent que du fait de la mise en place du protocole sanitaire, la communication parents/enseignants s'est un peu distendue. Les parents ne circulent plus dans les couloirs, où les travaux sont affichés, ce qui permettait de suivre les travaux en cours. Le matin, les parents des MS-GS n'ont plus de contact avec les enseignantes, moment qui permettait parfois de rapides échanges informels. Au-delà des dossiers complets ramenés à chaque fin de période, plusieurs parents remontent des difficultés pour suivre en continu ce que font leurs enfants à l'école. Ils souhaiteraient que des éléments puissent être transmis en cours de période.

Mme Delanoë évoque la liberté pédagogique de l'enseignante (liberté qui s'exerce dans le respect des programmes). Il est de la prérogative de chaque enseignante de choisir à quelle période et à quelle fréquence elle souhaite rendre compte du travail des élèves.

Les représentants des Parents d'élève notent également que pour mieux tenir compte de la diversité des situations familiales, et comme le prévoit la loi Blanquer de 2019, il serait souhaitable que les différents formulaires administratifs distribués par l'école et la mairie soient adaptés afin que les représentants légaux de l'enfant puissent cocher ou entourer leur qualité de "Père/Mère/Autre représentant légal". Mme Delanoë souligne que c'est déjà le cas pour de nombreux formulaires. Elle sera vigilante et vérifiera les courriers distribués. Mme Micout en fera de même pour les imprimés administratifs du périscolaire.

✱ Eveil à la diversité linguistique

Un éveil à la diversité linguistique aura lieu au cours du troisième trimestre lors d'un temps de déclouisonnement avec les élèves de Grande Section.

✱ Présentation du projet d'école

Le projet d'école a été élaboré en lien avec les nouveaux programmes et en collaboration avec l'école élémentaire la Caravelle en 2016. Ce Projet d'école est fixé pour 4 ans. Il a pour finalité d'améliorer la réussite des élèves et de faciliter leur parcours. Des éléments d'analyse (établis à partir du diagnostic des deux écoles) ont amené les équipes enseignantes à retenir deux axes de progrès :

☞ Intitulé AXE DE PROGRÈS 1 : **Lire c'est comprendre.**

☞ Intitulé AXE DE PROGRÈS 2 : **Promouvoir une attitude bienveillante et citoyenne dans le parcours de l'élève.**

Un nouveau projet d'école doit être rédigé cette année. Il sera présenté lors du deuxième conseil d'école.

✱ Actions pédagogiques

- APC : **Activités Pédagogiques Complémentaires** sont mises en place pour des groupes restreints d'élèves et s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) proposées aux élèves de l'école permettront, cette année, de soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragilisés par la période de confinement de l'an dernier.

- Bibliothèque municipale : Toutes les classes de l'école devaient se rendre 2 fois à la bibliothèque cette année.

Expo « Z'oreilles » de Christelle Hunot **ANNULÉE**

- Spectacle proposé par l'Intervalle : Lejo à Noël - Marionnettes à doigts **PROBABLEMENT ANNULÉ**

- Le thème de l'année travaillé dans les 5 classes reste « la ville »

Si la situation sanitaire nous le permet :

✳ Des visites en lien avec ce thème sont prévues à Rennes sur l'architecture au Moyen-âge et les mosaïques d'Odorico.

✳ L'école avait sollicité l'an dernier l'intervention de deux artistes : Maya Wnu et Thiago Ritua. Le projet avec les artistes est normalement reconduit.

✳ La compagnie Engrenage devrait également intervenir pour des ateliers de danse urbaine.

Pour le moment, les intervenants extérieurs peuvent encore se déplacer dans les écoles.

➤ **RASED & Prise en charge des enfants en difficultés**

Prise en charge des difficultés dans les classes :

-Différenciation dans les classes

-Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI - Projet d'Accueil Individualisé, PAP – Plan d'Accompagnement Personnalisé, PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation, RASED - Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, équipes éducatives ...)

-AVS pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap

-APC : soutien selon les besoins identifiés par les enseignants

➤ **Vote du règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été modifié en tenant compte du nouveau règlement départemental de juillet 2020.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

➤ **Zone de proximité**

Cette zone de proximité est définie comme la zone dans laquelle un enseignant peut se déplacer seul ou avec un encadrement réduit avec sa classe.

L'équipe enseignante souhaite que cette zone de proximité inclut *Le centre ville (Mairie, Marché, l'Intervalle ...), Ecole élémentaire « La Caravelle », Le collège, La caserne des pompiers, Le Chêne Joli, le restaurant scolaire.*

La zone de sécurité, définie comme ci-dessus, a été adoptée à l'unanimité.

➤ Temps périscolaires

✳ Restauration/Goûter

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient s'entretenir avec M. Tostivint, responsable de la restauration. Mme Micout indique que ces horaires ne lui permettent pas de rencontrer les parents mais qu'il est possible de lui transmettre leurs questions par écrit. M. Tostivint y répondra par courrier.

Le menu végétarien est proposé une fois par semaine soit à l'école, soit au centre de loisirs. Les produits frais et locaux restent à privilégier. Cependant, les périodes de confinement et de déconfinement ont complexifié les démarches : difficultés d'approvisionnement /manque de lisibilité du nombre d'enfants déjeunant à la cantine.

Les représentants des parents demandent comment sont planifiés les goûters. Mme Gierszewski explique que :

- sur deux jours, des fruits sont proposés (2 fruits au choix et du pain en substitution)
- sur les deux autres jours, du pain est servi aux enfants (avec une barre chocolatée, ou de la confiture, ou de la pâte à tartiner ou du fromage)

✳ Communication

Mme Micout indique qu'une version mobile du portail famille est en cours de développement. Suite aux questions des représentants des parents d'élèves concernant la complexité de la procédure d'annulation d'une réservation sur le portail famille, Mme Micout indique qu'un bandeau explicatif, sur la page d'accueil, pourra être mis en place pour communiquer une version simplifiée de cette procédure d'annulation.

➤ Travaux et matériel

✳ Travaux

La municipalité a procédé à divers travaux pendant les vacances scolaires estivales (remplacement de la moquette en salle des maîtres par du linoléum – peinture du couloir des MS/GS, entre autres). L'équipe enseignante remercie les services techniques de leur intervention.

✳ Sécurités aux abords de l'école

Les représentants des parents d'élèves abordent à nouveau les problèmes de sécurité et de stationnement aux abords de l'école. Les places manquent et les voitures continuent de se garer sur les trottoirs et passages piétons. L'accès difficile au portail latéral de l'Optimist est également souligné, les trottoirs y sont étroits. Il manque également des pistes cyclables. Une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail, composé de riverains et de parents d'élèves, leur semble souhaitable.

Mme Detrait indique que l'aménagement global de la place prévu n'est plus d'actualité. Mais une concertation sur le sens de circulation « Rue Pierre Bellamy » et la création d'une zone piétonne est tout à fait envisageable.

➤ **Présentation du P.P.M.S. (Le Plan Particulier de Mise en Sûreté) actualisé & bilan de l'exercice « Anti-intrusion » réalisé le 18 octobre 2019**

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs) est un document opérationnel qui doit être réactualisé et validé notamment à l'issue de l'exercice annuel.

Il est l'aboutissement d'une réflexion et d'un travail d'équipe et il doit être mis en œuvre chaque fois que la situation exige une mise à l'abri. Il est différent du plan d'évacuation "incendie".

Chaque établissement scolaire doit se doter de deux PPMS (Un PPMS Risques Majeurs et un PPMS Attentat-Intrusion) pour permettre aux équipes éducatives de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant l'arrivée des secours et de répondre aux directives des autorités.

L'exercice « Attentat-Intrusion » a eu lieu le lundi 12 octobre en présence de :

M. Davidou, Gendarme - Bg. Châteaugiron

M. Godefroy, Policier municipal

Cet exercice a été réalisé conjointement avec l'école élémentaire La Caravelle. L'alerte a été donnée par Mme Bouvier au moyen d'un talkie-walkie (simulation d'une intrusion malveillante à l'école élémentaire). L'exercice s'est globalement bien déroulé. Le signal d'alerte n'est pas optimal. Compte tenu du nombre important de classes impliquées dans l'exercice, il est toujours difficile de savoir si tous les intervenants (école maternelle et élémentaire) ont bien répondu. Le son du Talkie-Walkie est souvent baissé dans les classes et/ou dans les ateliers. En effet, les ondes radio étant soumises à de nombreux parasites et interférences, un bruit de fond (souffle) et des conversations perturbent le bon déroulement des journées de classe. Mme Delanoë indique qu'un changement de canal est à envisager en lien avec L'E.P.PR Saint Augustin et L'E.E.PU La Caravelle. L'utilisation d'un autre signal est à considérer.

Cet exercice a été présenté et expliqué aux enfants au préalable. Les consignes étaient de rester confinés avec les élèves dans les classes, d'éteindre les lumières et les portables et de rester cachés sans faire de bruit.

Les élèves ont bien joué le jeu avec sérieux et ont été félicité par M. Godefroy.

➤ **Bilan de l'exercice incendie réalisé le 28 septembre 2020**

Exercice d'évacuation réalisé à 9h31 du matin en présence de Mme Pomajda, responsable « Environnement, Sécurité, Prévention » (Services municipaux)

Temps d'évacuation : 1min35

➤ **Comptes de la coopérative scolaire 2019-2020**

	Subvention FCPE 2208€	Participations volontaire des familles à la coopérative scolaire 2009,20€	Soit un total de : 4217€
Cotisations OCCE y compris assurances		331,75€	
Goûter de Noël, chocolat, coffre pour jouet cour de récréation.	108,17€		

Spectacle – La Malle au théâtre	752€		Soit ≈ 150€/classe
Ateliers « cuisine »		500€	Soit 100€/classe
Participation fonctionnement de l'école (Bâches, enveloppes, ...)	36€	50,49€	
1 ^{er} temps d'intervention : Impermanence Galerie		300€	
Total	896,17	1182,24€	
Reste	1311,83€	826,96€	

➤ **Visite médicales / P.M.I.**

Dans le cadre de la mission de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le département a pour mission d'organiser le bilan de santé en école maternelle pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés en petite ou moyenne sections de maternelle.

Cette année, ce seront donc les enfants nés entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017 qui bénéficieront de ce bilan. Il est réalisé par une infirmière. Si besoin, l'enfant sera revu par un médecin.

Calendrier

- Samedi 13 février : Rencontre parents – enseignantes
- Mardi 30 Mars : Second conseil d'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

La secrétaire de séance

Mme Catherine Sinaud

La présidente de séance

Mme Céline Delanoë